



formation CFA et exploitation d'un handicapé

Par **forcedouble**, le **07/10/2020** à **19:49**

Bonjour,

Mon fils de 21 ans, autiste, ayant le statut RQTH, est en train de faire une formation CFA en apprentissage : aménagement paysager, horticulture, pour deux ans.

Je croyais qu'il ferait la moitié du temps en école et la moitié du temps en entreprise, avec des horaires aménagés, alors que, dans la réalité, pas du tout, il fait un quart à l'école et trois quart en entreprise, 39 heures par semaine. Il fait le travail d'un salarié et il est payé même pas la moitié du smig. Il est en train de se demander si on ne l'exploiterai pas un peu, voire beaucoup, surtout que c'est pas vraiment comme cela qu'il va apprendre un métier.

Pourriez vous me dire si cette situation, pour quelqu'un qui est en RQTH, est normal ?

Merci pour vos lumières.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2020** à **08:20**

Bonjour,

Il doit avoir signé un "contrat d'apprentissage" non ? Que dit ce contrat ?